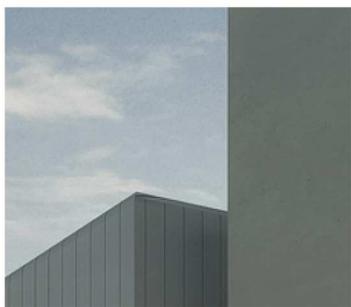


Conservatoire à Rayonnement Départementale
de la vallée de Chevreuse

Établissement d'enseignement artistique classé par l'État
musique , danse, art dramatique

Projet d'Établissement 2015-2020



Sommaire

1 Préambule	p 4
1.1 Qu'est-ce qu'un Projet d'Etablissement ?	p 4
1.2 Pourquoi établir un Projet d'Etablissement ?	p 4
1.3 Comment s'est construit le Projet d'Etablissement ?	p 5
1.4 A qui s'adresse le Projet d'Etablissement ?	p 5
2 Portrait du conservatoire	p 6
2.1 Le Réseau des conservatoires de la CAPS	p 6
2.1.1 Historique et développement du Réseau	p 6
2.1.2 Complémentarité et spécificités	p 6
2.1.3 Renforcement des actions artistiques	p 7
2.1.4 Une organisation favorable au personnel enseignant	p 7
2.1.5 Une visibilité renforcée	p 7
2.1.6 Un réseau qui rayonne sur le département	p 7
2.2 Le CRD de la vallée de Chevreuse	p 8
2.2.1 Historique du CRD	p 8
2.2.2 Descriptif organisationnel	p 9
• Organigramme	p 9
• Quelques chiffres clés	p 9
• Spécificités	p 10
• Les partenariats	p 11
• L'association représentative du conservatoire	p 11
• Les locaux	p 11
3 Bilan du Projet d'Etablissement 2008-2013	p 12
3.1 L'éducation artistique	p 12
3.1.1 Les interventions en milieu scolaire	p 12
3.1.2 Les classes à horaires aménagés	p 12
3.2 L'enseignement artistique	p 13
3.3 La formation pré-professionnelle	p 13
3.4 L'accompagnement de la pratique amateur	p 14
3.5 Les missions artistiques	p 14
3.6 Les missions culturelles et territoriales	p 14
3.7 Les finances du CRD	p 15
3.8 Les locaux	p 15

4 Perspectives 2015-2020 : un nouveau conservatoire, de nouvelles ambitions	p 16
4.1 Construire un nouvel établissement d'enseignement artistique	p 16
4.1.1 Le choix stratégique du site	p 16
4.1.2 Une augmentation des capacités et du rayonnement	p 16
4.1.3 Des locaux spécifiques, équipés et adaptés aux pratiques artistiques	p 17
4.1.4 La présentation du nouveau conservatoire	p 17
4.1.5 Le renouvellement du classement	p 18
4.1.6 Les conséquences en terme d'organisation	p 18
4.2 Développer la pluridisciplinarité et les arts de la scène	p 18
4.2.1 La démarche pédagogique	p 18
4.2.2 La pluridisciplinarité et les pratiques collectives	p 19
4.2.3 Le spectacle vivant	p 19
♦ Les élèves	p 19
♦ Les artistes-enseignants	p 20
4.3 Amplifier et consolider l'éducation artistique	p 20
4.3.1 Le milieu scolaire	p 20
♦ L'école primaire	p 20
♦ Le collège	p 20
♦ Le lycée	p 21
♦ L'enseignement supérieur	p 21
4.3.2 Les nouveaux publics	p 22
♦ La diversification des publics	p 22
♦ Les publics empêchés	p 22
♦ Les publics imprévus	p 22
4.4 Etre un centre de ressources pour le territoire	p 22
4.4.1 Les usagers	p 23
4.4.2 La vie locale	p 23
4.4.3 La pratique amateur	p 23
4.4.4 Les partenariats	p 24
4.4.5 Les résidences	p 24
4.4.6 La lisibilité	p 24
4.4.7 Les nouvelles technologies	p 25
5 Conclusion	p 26
5.1 Potentiel de développement du plateau de Saclay	p 26
5.2 Fusion CAPS & CA2E	p 26
5.3 Un conservatoire tourné vers l'avenir	p 27

1. Préambule

1.1. Qu'est-ce qu'un Projet d'Etablissement ?

Un Projet d'Etablissement est un document permettant aux responsables administratifs et politiques de tracer l'avenir et de fixer des objectifs pour le conservatoire, en l'occurrence pour les années 2015–2020.

Le Projet d'Etablissement est un élément privilégié d'une stratégie d'évolution et d'amélioration qui permet à tous d'en être informés.

Le Projet d'Etablissement prend en compte la réalité sociologique et culturelle du territoire. Il décline les actions pédagogiques, éducatives et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales.

Il est élaboré sur la base de documents émanant du ministère de la Culture et de la Communication, soit :

- Les dispositions réglementaires applicables
- La charte des enseignements artistiques
- Les schémas d'orientation pédagogique

Le précédent Projet d'Etablissement du CRD de la vallée de Chevreuse a été établi pour les années 2008 à 2013.

1.2. Pourquoi établir un Projet d'Etablissement ?

La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001 prévoit que le directeur d'un établissement "conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre d'un Projet d'Etablissement en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés".

L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique le rend aujourd'hui obligatoire pour obtenir le classement en conservatoire à rayonnement régional, départemental, intercommunal ou communal.

1.3. Comment s'est construit le Projet d'Etablissement ?

Depuis l'automne 2013, un plan de formation spécifique a été entrepris par la CAPS afin d'accompagner les directeurs des cinq établissements du Réseau, ainsi que leurs équipes pédagogiques et administratives, à la mise en œuvre d'une méthodologie de projet appropriée afin de réaliser, pour chacun des conservatoires concernés, un nouveau Projet d'Etablissement.

Pour chacune des structures, un état des lieux a été entrepris, suivi d'un diagnostic, puis de l'identification des enjeux.

Quelques grandes orientations prioritaires, déclinées en objectifs particuliers mesurables, ont pu être formulées, accompagnées d'un plan d'actions, ainsi qu'un échéancier, et enfin, les méthodes d'évaluation et les résultats attendus.

1.4. A qui s'adresse le Projet d'Etablissement ?

Le Projet d'Etablissement est destiné aux tutelles administratives et pédagogiques de l'institution ainsi qu'à ses partenaires et ses usagers.

2. Portrait du conservatoire

Située à 20 km de Paris, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), rassemble 11 villes du nord-ouest de l'Essonne et compose un bassin de vie de 125.000 habitants.

Issue d'un syndicat intercommunal créé en 1988, puis constituée en district dès 1991, la CAPS voit le jour en 2003, réunissant à l'origine 9 communes : Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Igny, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan et Villiers-le-Bâcle.

Le territoire s'étend en 2004 avec l'intégration de Gometz-le-Châtel, puis en 2013 avec les Ulis.

Aujourd'hui, ces onze communes membres de la CAPS partagent et mutualisent leurs moyens afin de répondre aux besoins des habitants et de valoriser les atouts du territoire.

2.1. Le Réseau des conservatoires de la CAPS

2.1.1. Historique et développement du Réseau

La communauté d'agglomération du plateau de Saclay assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire : conservatoires, salles de diffusion culturelle, médiathèques.

Au 1^e janvier 2006, les conservatoires de Bures-sur-Yvette, d'Igny, de Palaiseau et de la vallée de Chevreuse étaient transférés à la CAPS, rejoints au 1^e juillet 2008 par le conservatoire de Saclay.

2.1.2. Complémentarité et spécificités

La CAPS a la richesse d'avoir sur son territoire deux établissements classés par l'Etat, l'un dit à "rayonnement départemental" (CRD de la vallée de Chevreuse), l'autre dit à "rayonnement intercommunal" (CRI de Palaiseau).

Au fil des ans, les cinq conservatoires de la CAPS ont appris à travailler ensemble et constituent aujourd'hui un réseau actif et d'envergure dont le directeur du CRD de la vallée de Chevreuse en est le coordinateur.

Tout en s'appuyant chacun sur leur spécificité, les conservatoires du Réseau ont mis en œuvre une harmonisation des temps de cours et proposent des cursus devenus complets grâce au Réseau, qui permettent aux élèves un parcours selon leurs besoins.

2.1.3. Renforcement des actions artistiques

Le Réseau permet l'élaboration d'une saison culturelle de 14 projets artistiques d'ampleur, et riche de ses artistes-enseignants reconnus au niveau national voire international, propose une saison professionnelle qui rayonne sur l'ensemble du territoire.

2.1.4. Une organisation favorable au personnel enseignant

La mise en réseau des 5 conservatoires de la CAPS a permis une rationalisation et une optimisation de l'organisation ainsi qu'une mutualisation des postes d'enseignement permettant ainsi aux professeurs d'augmenter leur temps de cours, voire de passer à temps complet. Les conservatoires emploient 172 enseignants en musique, danse et théâtre.

Depuis 2008, 30 agents ont pu bénéficier d'un CDI de la fonction publique. Entre 2009 et 2013 : 30 titularisations d'enseignants ont été réalisées.

Au total, entre 2008 et 2013, ce sont donc 60 enseignants qui ont vu leur emploi pérennisé.

2.1.5. Une visibilité renforcée

La mise en réseau a rompu l'isolement vécu précédemment par chaque établissement et a permis, pour certains conservatoires anciennement associatifs, d'accélérer l'évolution de leur fonctionnement ainsi qu'un changement de leur image.

Enfin, une communication harmonisée, via le site internet ou l'agenda culturel distribué sur le territoire, a renforcé la visibilité du Réseau.

2.1.6. Un Réseau qui rayonne sur le département

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la vallée de Chevreuse et le Réseau des conservatoires de la CAPS sont considérés aujourd'hui par le Conseil Départemental comme l'un des "opérateurs culturels structurants" du département, puisque d'une part son rayonnement dépasse la géographie intercommunale de son implantation, et d'autre part, il développe un rôle reconnu de ressources.

A ce titre, le CRD de la vallée de Chevreuse et le Réseau des conservatoires sont subventionnés pour la réalisation de leurs actions culturelles.

Des partenariats diversifiés sont développés au niveau local comme au plan régional (Université Paris-Saclay, Château de Versailles, Philharmonie de Paris, Opéra de Massy, Orchestre National de France...).

2.2. Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la vallée de Chevreuse

Les missions du CRD sont encadrées par les dispositions réglementaires émanant du Ministère de la culture et sont ainsi présentées :

- La formation initiale aux pratiques artistiques
- La formation pré-professionnalisante aux pratiques artistiques
- L'éducation artistique
- Le soutien à la pratique amateur
- La diffusion artistique

2.2.1. Historique du CRD

- L'association pour la création de l'école de musique d'Orsay a déposé ses statuts le 5 mai 1966 afin de débiter ses activités en septembre de la même année.
- Marcel Landowski, alors directeur de la musique, de l'art lyrique et de la danse au ministère de la culture a participé au comité d'honneur de cette première instance.
- Le 2 octobre 1970, l'école de musique se mue en syndicat intercommunal pour le fonctionnement d'un conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique prenant à sa charge le fonctionnement et la rémunération du personnel administratif, les enseignants restant employés d'une association de loi 1901.
- Le 1^e octobre 1974, le ministère de la culture agréé le conservatoire en école de musique du deuxième degré.
- Le 1^e janvier 1978, l'école intercommunale de musique d'Orsay, Bures-sur-Yvette et Gif-sur-Yvette est promu au rang d'Ecole Nationale de Musique et de Danse (ENMD) de type A dite rénovée.
- Suite à l'inspection d'octobre 1981, le rapport d'inspection du 22 avril 1982 valide le fonctionnement de l'ENMD.
- Le 31 décembre 1990, l'association gérant le personnel enseignant contractuel est dissoute. L'ensemble du personnel de l'ENMD de la vallée de Chevreuse est alors rattaché au syndicat intercommunal.
- Le 1^e janvier 2006, l'ENMD de la vallée de Chevreuse est transférée à la CAPS.
- Le 13 octobre 2006, suite à un décret d'état, l'établissement prend la dénomination de Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de la vallée de Chevreuse.

2.2.2. Descriptif organisationnel

♦ Organigramme

Le CRD de la vallée de Chevreuse est structuré en 11 départements pédagogiques avec une ou plusieurs coordinations pour chacun d'entre eux selon leur taille.

La répartition des départements a été structurée de la manière suivante :

- Pratiques collectives (chœurs, orchestres, musique de chambre)
- Culture et création (formation musicale, culture musicale, improvisation)
- Partenariats scolaires et universitaires (IMS, CHA, LMD)
- Musique ancienne
- Jazz et percussions
- Instruments à clavier
- Cordes frottées
- Cordes pincées
- Les vents
- Art dramatique et voix
- Danse

♦ Quelques chiffres clés

Répartition des élèves par âges

5 à 10 ans	295	28,39 %
11 à 14 ans	288	27,72 %
15 à 18 ans	173	16,65 %
19 à 25 ans	108	10,39 %
26 ans et plus	175	16,84%
Total	1.039	100 %

Répartition des élèves-cours par domaine artistique

Musique	820	68,85 %
Danse	297	24,94 %
Art dramatique	74	6,21 %
Total	1.191	100 %
152 élèves participent au moins à 2 domaines artistiques		

Répartition des élèves par niveaux

Musique		
Eveil et initiation	38	4,63 %
Cycle 1	295	35,98 %
Cycle 2	221	26,95 %
Cycle 3	75	9,15 %
Cycle Spécialisé et Perf	72	8,78 %
Parcours Personnalisé	119	14,51 %

Total	820	100 %
Danse		
Eveil et initiation	50	16,84 %
Cycle 1	122	41,08 %
Cycle 2	54	18,18 %
Cycle 3	15	5,05 %
Cycle Spécialisé	0	0 %
Parcours Personnalisé	56	18,85 %
Total	297	100 %
Art dramatique		
Eveil	18	24,32 %
Initiation	19	25,68 %
Cycle 1	11	14,86 %
Cycle 2	6	8,11 %
Cycle 3	12	16,22 %
Cycle Spécialisé	8	10,81 %
Total	74	100 %

Répartition géographique des élèves habitant la CAPS

Bures sur Yvette	159	19,41 %
Gometz le Châtel	13	1,58 %
Gif sur Yvette	130	15,84 %
Igny	6	0,73 %
Orsay	388	47,37 %
Palaiseau	53	6,47 %
Saclay	7	0,85 %
Saint Aubin	1	0,12 %
Les Ulis	56	6,89 %
Vauhallan	3	0,37 %
Villiers le Bâcle	3	0,37 %
Total	819	100 %

Répartition géographique globale des élèves

CAPS	819	78,83 %
Essonne	111	10,68 %
Ile de France	100	9,62 %
Autres régions	9	0,87%
Total	1.039	100 %

♦ Spécificités

Le CRD de la vallée de Chevreuse est présent dans les 3 domaines de l'enseignement artistique spécialisé (musique, danse et théâtre), structurés par les schémas d'orientation pédagogique du ministère de la culture.

- En musique, de l'éveil au COP (Cycle d'Orientation Professionnel) avec le DEM
- En art dramatique, de l'éveil au COP avec le DET
- En danse, de l'éveil au 3^e cycle amateur (avec le CEC) dans 4 esthétiques : classique, contemporaine, modern'jazz et claquettes

- ♦ Les partenariats

Le conservatoire a initié de très nombreux partenariats conventionnés publics et privés afin d'élargir ses compétences et son offre de service.

- Les 11 communes de la CAPS ainsi que Villebon-sur-Yvette.
- Les partenaires institutionnels : Education Nationale, Université Paris-Saclay, Philharmonie de Paris, Radio France, Château de Versailles, Ecole Polytechnique, CNRS.
- Les établissements culturels : Médiathèques de la CAPS, CNSMDP (Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris), Pôle supérieur Paris-Boulogne, Pôle supérieur 93, EDT 91 (Ecole Départementale de Théâtre de l'Essonne), CMBV (Centre de Musique Baroque de Versailles), conservatoires voisins (Versailles, Evry, Yerres, Chilly-Mazarin, Massy, Marcoussis, Melun).
- Les salles de diffusion : Jacques Tati (Orsay), Boris Vian (les Ulis), Guy Vinet (Palaiseau), Marcel Pagnol (Bures-sur-Yvette), Barbara (Gometz-le-Châtel), opéra de Massy, Paul Bailliard (Massy).
- Les partenaires autres : MJC du territoire, collectif de programmation de la ville d'Orsay, maisons de retraite, centre hospitalier, maisons de quartier, compagnies de théâtre et de danse...

- ♦ L'association représentative du conservatoire

Polyphonia, association de loi 1901 des parents, élèves et amis du conservatoire de la vallée de Chevreuse est une instance représentant les utilisateurs qui fréquentent d'une manière ou d'une autre l'établissement.

Elle est présente au conseil d'établissement et très active dans le soutien aux activités d'information, de diffusion et de réflexion à la vie quotidienne du CRD.

Sa présence, son soutien et sa bienveillance sont essentiels aux bonnes relations entre les acteurs internes comme externes à l'établissement. *Polyphonia* apporte également un soutien humain important lors des restitutions artistiques du CRD.

- ♦ Les locaux

Le CRD de la vallée de Chevreuse est organisé sur une vingtaine de sites.

- Orsay : Bâtiment central au 87 rue de Paris, école du centre, allée de la Bouvêche, église Saint-Martin, maison des associations, centre technique municipal, collège Fleming
- Gif-sur-Yvette : Salles de la poste, école du centre, château de Chevry, Orangerie
- Palaiseau : école Jules Ferry, école Polytechnique, pavillon Morère
- Les Ulis : MEA (Maison de l'Enseignement Artistique), maison pour tous de Courdimanche
- Bures-sur-Yvette : centre culturel Marcel Pagnol
- Etampes : Cathédrale Notre-Dame du Fort et Eglise Saint-Gilles

3. Bilan du projet d'Etablissement 2008-2013

En respect des objectifs fixés par la charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la vallée de Chevreuse s'est doté d'un Projet d'Etablissement dès 2003. Le deuxième étant arrivé à échéance, il paraît pertinent d'en faire le bilan afin de nourrir le contenu du prochain.

Les actions de progression déterminées dans le Projet d'Etablissement 2008-2013 étaient nombreuses et variées.

3.1. L'éducation artistique

3.1.1. Les interventions en milieu scolaire

- ♦ Afin de donner une éducation artistique structurée et de qualité au plus grand nombre, un partenariat entre le conservatoire, l'Education Nationale et les villes qui le souhaitent a été engagé par convention.
- ♦ Ces interventions en milieu scolaire concernent potentiellement tous les enfants de la petite section de maternelle au CM2.
- ♦ Organisation pratique
 - Aucune sélection d'enfants mais un projet de classe entière.
 - Interventions encadrées par un dumiste (enseignant spécialisé titulaire du DUMI, Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) sur le temps scolaire et à l'intérieur de l'école.
 - Plus de 1.000 enfants concernés par an.
 - Projet pédagogique annuel avec réalisation artistique en fin d'année.
- ♦ Les nouveaux rythmes scolaires engagés par l'Etat en 2013 ont quelque peu modifié la place de l'éducation artistique. Les interventions artistiques pratiquées sur le temps scolaires ont été parfois substituées par les ateliers d'animation du temps périscolaire.

3.1.2. Les classes à horaires aménagés

- ♦ Faisant suite à une demande portée avec insistance par *Polyphonia* depuis sa création et par les familles du secteur, le Projet d'Etablissement 2008-2013 s'était fixé pour mission la mise en œuvre de classes à horaires aménagés (CHA) en musique et danse au collège Fleming d'Orsay.
- ♦ Un enseignant motivé et porteur d'initiatives innovantes a coordonné ces CHA afin d'organiser et développer un projet avant tout artistique ouvert sur les arts de la scène pour les musiciens et les danseurs dès la rentrée 2009-2010.

- ♦ La convention signée s'est appuyée sur les nouveaux textes de 2006 émanant de l'Education Nationale et ceux régissant le classement des établissements d'enseignement artistique spécialisé.
- ♦ Après avoir intégré les CHA sur sélection (critères scolaires et artistiques), le collégien suit un double cursus parallèle d'apprentissage "études générales - études artistiques" de la 6^e à la 3^e avec engagement obligatoire sur les 4 années de ce cursus.
- ♦ Ces CHA ont l'originalité d'être aussi ouvertes à des collégiens motivés de 6^e totalement débutant en musique ou danse avec un parcours découverte.
- ♦ Organisation pratique
 - CHAM : Classe à Horaires Aménagés Musique (de 6^e à la 3^e)
 - CHAD : Classe à Horaires Aménagés Danse (de 6^e à la 3^e)
 - CHADEC : Classe à Horaires Aménagés Découverte (pour les 6^e, ensuite intégration en CHAM ou CHAD)
 - Cours collectifs et individuels avec une moyenne de 7 heures hebdomadaires par élève quasi intégralement effectuées sur le temps scolaire
 - 105 collégiens concernés
 - 135 heures hebdomadaires de cours et encadrement du conservatoire
 - Productions artistiques annuelles des élèves sur scène
 - Une dizaine de sorties pédagogiques par an (théâtre, musées, concerts...)

3.2. L'enseignement artistique

Se référant aux recommandations des différents schémas d'orientation pédagogique en vigueur, ce Projet d'Etablissement 2008-2013 préconisait la mise en œuvre de cursus différenciés, tel que le développement des cycles de l'initiation à la pré-professionnalisation.

Les objectifs de cette réorganisation ont permis d'améliorer les différentes offres pédagogiques, de proposer des orientations spécifiques en fonction du parcours de l'élève.

La mise en place des cursus a été différenciée en fonction des domaines concernés et de l'avancée des projets des départements pédagogiques.

3.3. La formation pré-professionnelle

Pour accompagner le fonctionnement des cycles initiaux professionnels, il a été nécessaire de développer de nouveaux partenariats de complémentarité afin de parvenir à atteindre certains objectifs. Tel fut le cas avec l'EDT 91 pour la mise en place

du DET (Diplôme d'Etude Théâtrale) ou le conservatoire de Versailles pour la licence universitaire.

Pour autant, la réalisation de ces partenariats, n'a pas permis la mise en place du DNOP (Diplôme National d'Orientation Professionnelle) en musique et théâtre ou du DEC (Diplôme d'Etude Chorégraphique) pour la danse.

3.4. L'accompagnement de la pratique amateur

L'accompagnement des musiciens amateurs s'est effectué sous trois entrées différentes.

- D'abord la mise en place de week-ends de musique de chambre ouverts principalement aux élèves non-inscrits au conservatoire.
- Ensuite par des dispositions particulières avec un enseignement hors-cursus à l'intérieur même de l'établissement.
- Pour finir, la participation à "Vent d'Automne", projet de pratique amateur pour les instrumentistes à vent avec une grande rencontre annuelle et un petit ensemble harmonique qui travaille tout au long de l'année.

Par contre, il n'a pas été possible de réaliser de projets sur les pratiques amateurs à l'échelon départemental ni de rapprochement réellement concret avec des structures extérieures au Réseau des conservatoires de la CAPS.

3.5. Les missions artistiques

Les réflexions pédagogiques engagées ont permis de susciter des projets artistiques au sein des départements pédagogiques. Ainsi, les élèves ont pu aller à la rencontre d'artistes, de créateurs, d'acteurs ou encore de chorégraphes. Par ailleurs, les élèves ont pu être mis en situation de présence scénique dès que possible.

Le département de recherche et création quant à lui n'a pas encore pu voir le jour, faute de lieu adapté et équipé pour réaliser un tel enjeu artistique. Il existe d'ailleurs peu, voire pas, de demandes aujourd'hui identifiées de public du territoire pour aller dans ce sens.

3.6. Les missions culturelles et territoriales

Il a été nécessaire de développer de nouveaux partenariats pédagogiques, éducatifs, artistiques et culturels afin d'obtenir une cohérence des missions du conservatoire. Ces partenariats ont été formalisés par des conventions comme avec le théâtre de Saint-Quentin en Yvelines ou encore le CMBV pour la programmation de la chapelle royale du château de Versailles.

Ces collaborations ont apportées une richesse culturelle au territoire ainsi qu'aux élèves du conservatoire. Parfois fragilisés par des moyens disponibles limités, tous les acteurs des échanges se sont attachés à garder en point de mire l'intérêt pédagogique et artistique des élèves.

Par contre, ces actions ont souvent manqué de lisibilité pour les publics extérieurs à la vie du conservatoire.

3.7. Les finances du CRD

Un effort tout particulier a été porté à la consolidation du fonctionnement du CRD avec une augmentation du budget, des temps de cours et du nombre d'heures d'enseignement. La pérennisation des activités du conservatoire a été réaffirmée tout au long de la réalisation de ce Projet d'Etablissement 2008-2013.

Pour autant, le conservatoire n'a pas toujours été en mesure de répondre favorablement à toutes les demandes d'inscriptions d'élèves, aux sollicitations pour participer à des réalisations artistiques ou encore aux rencontres d'artistes qui auraient pu voir jour.

3.8. Les locaux

Le CRD de la vallée de Chevreuse est un établissement constitué d'un bâtiment principal de 370 m² sur 4 niveaux, complété par divers locaux répartis en une vingtaine de sites.

Le Projet d'Etablissement 2008-2013, avait identifié les diverses problématiques posées : la dispersion des locaux, l'inadéquation des salles à la pratique artistique et une fréquentation en hausse du CRD de la vallée de Chevreuse.

Initiée à partir d'une étude engagée par la CAPS, la construction du nouveau conservatoire permettra de mettre fin à ces diverses difficultés rencontrées.

4. Perspectives 2015-2020 : Un nouveau conservatoire, de nouvelles ambitions

Le conservatoire, en tant qu'établissement spécialisé pluridisciplinaire d'enseignement artistique et des arts de la scène, doit pouvoir répondre aux attentes des utilisateurs actuels et futurs.

Dans ce cadre, une concertation autour des enjeux que rencontrera le conservatoire dans la période couverte par le nouveau Projet d'Etablissement 2015-2020 a été menée et a permis de dégager 4 objectifs prioritaires de développement.

4.1. Construire un nouvel établissement d'enseignement artistique

Le projet de construction du nouveau conservatoire doit d'une part, répondre aux besoins grandissants et nouveaux, et d'autre part, palier au retard important pris depuis plusieurs décennies.

C'est pourquoi, après plusieurs années d'études de faisabilité techniques et financières, la CAPS a fait le choix de se doter d'un nouveau Conservatoire à Rayonnement Départemental.

La centralisation des activités du conservatoire, tout en conservant une ou deux annexes de proximité, permettra d'améliorer fortement le fonctionnement des cours, des ateliers, des projets pédagogiques, éducatifs et artistiques au quotidien ainsi que leur lisibilité.

Ce nouvel équipement permettra une meilleure organisation pour les familles, les enseignants, les administratifs et les équipes techniques.

4.1.1. Le choix stratégique du site

Afin de répondre aux attentes de tous les utilisateurs et d'en faciliter leur déplacement, le site du campus de l'université Paris-Sud a été retenu. Les intérêts de ce site sont multiples : site calme et protégé, centralité du lieu par rapport à la vallée de l'Yvette, proximité du RER et de la ligne 7 du réseau Mobicaps, facilité de parking, proximité du CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants), faisabilité technique...

4.1.2. Une augmentation des capacités et du rayonnement

L'accueil des élèves sera assuré dans de bonnes conditions et pourra faire face à une augmentation de sa capacité, évaluée à 30%.

L'intégration d'un auditorium et de grandes salles de pratiques artistiques favorisera la transversalité, le développement des pratiques collectives, le

développement des publics et la diffusion des productions amateurs et professionnelles. De fait, la lisibilité et le rayonnement s'en verront accrus.

4.1.3. Des locaux spécifiques, équipés et adaptés aux pratiques artistiques

La construction d'un nouveau conservatoire permettra d'accompagner les évolutions des pratiques artistiques amateurs et professionnelles.

Ainsi, les capacités d'enseignement pourront être améliorées quantitativement et qualitativement :

- Création d'ateliers pour accueillir des élèves en situation de handicaps
- Création d'ensembles instrumentaux pérennes à grands effectifs (grands orchestres et grands chœurs)
- Augmentation du nombre des pratiques musicales
- Nouvelles réalisations chorégraphiques et techniques pour les danseurs
- Développement de nouvelles esthétiques chorégraphiques
- Développement de la pratique de l'art dramatique multi-esthétiques et multi-espaces
- Mise en place de réalisations théâtrales tous niveaux
- Créations de nouvelles activités : MAO (musique assistée par ordinateur), résidences d'artistes, créations contemporaines, rencontres d'artistes, électroacoustique, contes, ateliers de pratique amateur, parthothèque et audiothèque...

4.1.4. La présentation du nouveau conservatoire

Les activités du nouveau conservatoire seront structurées autour d'un auditorium central de 300 places gradinées avec un espace scénique équipé (musique, danse et théâtre) de 150 m² et des coulisses.

Un pôle spécifiquement adapté à la chorégraphie et l'art dramatique est aménagé afin d'en faciliter leurs pratiques et d'en améliorer leur apprentissage.

Un pavillon équipé de 7 salles pour les pratiques collectives sera à disposition pour faciliter la transversalité pédagogique et artistique.

Pour clore cet ensemble de salles, une aile du bâtiment sera consacrée à l'accueil, aux services administratifs, aux cours d'instrument et de formation musicale

Quelques données chiffrées

- Surface du terrain : 4.000 m²
- Surface de plancher : 3.910 m²
- Surface utile : 2.912 m²
- Niveaux : 2 ou 3 étages selon les hauteurs sous plafond
- Coût toutes dépenses confondues : 15 M€

- ♦ Nombre de salles : 59 réparties de la manière suivante :
 - administration et corps enseignant : 9
 - technique artistique : 5
 - culture musicale : 5
 - cours d'instrument : 25
 - pratique collective : 8
 - danse : 4
 - art dramatique : 2
 - auditorium : 1

Quelques dates

- ♦ Choix du projet architectural, Atelier Novembre : décembre 2013
- ♦ Avant-projet sommaire : avril 2014
- ♦ Avant-projet définitif : décembre 2014
- ♦ Dépôt du permis de construire : juin 2015
- ♦ Première pierre : décembre 2015
- ♦ Livraison : juin 2017

4.1.5. Le renouvellement du classement

Afin de pouvoir obtenir le renouvellement du classement du conservatoire pour son rayonnement départemental, il était indispensable de répondre aux critères de locaux édictés dans les différentes dispositions réglementaires applicables. Ce nouveau bâtiment y répondra point par point dans les trois domaines artistiques pratiqués : musique, danse et art dramatique.

4.1.6. Les conséquences en terme d'organisation

Ce nouvel équipement culturel, sans équivalent aujourd'hui sur le territoire, devra avoir les moyens d'un fonctionnement adéquat et prendre en compte de nouveaux éléments tel que l'accueil, l'aménagement et l'équipement du lieu.

4.2. Développer la pluridisciplinarité et les arts de la scène

4.2.1. La démarche pédagogique

Le CRD de la vallée de Chevreuse revendique une démarche pédagogique exigeante, structurée et dynamique ouverte au plus grand nombre. La qualité artistique de la proposition pédagogique et sa mise en œuvre devra rester la préoccupation permanente de l'établissement et cela, de l'éveil aux plus grands niveaux.

Mis au cœur des différents enseignements, l'accompagnement personnalisé des élèves sera facilité afin de les aider à construire leur propre projet. Grâce aux nouvelles conditions de fonctionnement, l'offre pourra s'enrichir et se diversifier.

4.2.2. La pluridisciplinarité et les pratiques collectives

Considéré comme un lieu permanent d'expérimentation pédagogique, le conservatoire accompagne les enseignants et les élèves dans l'évolution des apprentissages individuels et collectifs.

Dans sa nouvelle configuration, le conservatoire prendra la pleine mesure de l'engagement important de son équipe pédagogique et des choix de travail envers un enseignement enrichi par la transversalité pluridisciplinaire et les pratiques collectives.

Les élèves d'éveil pourront par exemple, bénéficier d'atelier transdisciplinaire musique et danse. Les plus grands pourront quant à eux croiser leur pratique et leurs apprentissages des trois domaines artistiques développés au conservatoire : musique, danse et art dramatique.

A partir de là, de nouveaux partenariats viendront nourrir l'enseignement et feront évoluer en profondeur les pratiques pédagogiques si désirées et tant attendues par tous les acteurs du conservatoire.

Les pratiques collectives à tous niveaux et quel que soit le cursus choisi, jusque-là restreintes, pourront prendre enfin la place centrale de la pédagogie développée par l'équipe enseignante du CRD. Elles auront pour orientation d'être développées dans un cadre de pluridisciplinarité artistique affirmée et de transversalité pédagogique.

4.2.3. Le spectacle vivant

Etablissement culturel à part entière et outil territorial d'enseignement et d'éducation artistique, le conservatoire est aussi un lieu de la pratique du spectacle vivant et des arts de la scène.

- Les élèves

La priorité sera donnée au développement des outils pédagogiques et artistiques qui permettront à tous les élèves de se produire régulièrement en situation scénique optimale. Ainsi, le conservatoire encouragera et favorisera la mise en situation des élèves-artistes qui se produiront lors de concerts et spectacles.

Cela demandera une anticipation et un travail plus structuré en amont des réalisations artistiques qu'il faudra encadrer et organiser. Tout ceci afin de leur faire vivre l'essence même de la pratique artistique : le partage émotionnel complice avec le public venu les rencontrer.

- ♦ Les artistes-enseignants

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la vallée de Chevreuse a la chance d'avoir en son sein de très nombreux enseignants ayant une activité artistique personnelle de haut niveau en tant qu'interprète ou compositeur et dans ce cadre sont déjà présents dans la programmation des villes de la CAPS.

Les nouveaux locaux et la nouvelle organisation vont permettre aux artistes-enseignants du conservatoire de développer des projets pluridisciplinaires jusque-là quasiment irréalisables entre la musique, la danse et l'art dramatique.

Par ailleurs, selon les disponibilités de planning, les artistes-enseignants du CRD pourront investir les lieux avec leurs ensembles de musique de chambre afin d'apporter une richesse pédagogique et artistique à leur enseignement. Cette nouvelle situation aura pour conséquences de donner une nouvelle dynamique et d'accroître également le rayonnement du conservatoire.

4.3. Amplifier et consolider l'éducation artistique

4.3.1. Le milieu scolaire

- ♦ L'école primaire

Les nouveaux rythmes scolaires ont profondément fait évoluer les possibilités de l'éveil artistique. Sans ignorer cette nouvelle situation avec les ateliers périscolaires, le conservatoire réaffirme l'importance du travail de fond qu'effectuent les enseignants sur le plan d'une éducation artistique structurée pour le plus grand nombre.

Par ses nouveaux moyens, le conservatoire pourra être un acteur de ressources artistiques et techniques du territoire.

Par ailleurs, des actions renforcées et pluridisciplinaires avec une meilleure lisibilité devront être engagées avec les acteurs culturels locaux.

- ♦ Le collège

Les classes à horaires aménagés mises en place avec le collège Fleming d'Orsay ont vu s'épanouir quatre "promotions" de jeunes ados ayant suivi le parcours complet.

Tournées vers les arts de la scène, ces CHA devront être poursuivies durant ce Projet d'Etablissement 2015-2020 et impulser cette dynamique des arts de la scène dans les autres cursus du conservatoire.

En effet, l'expérience menée par ces CHA a montré tout l'intérêt d'une démarche pédagogique vers le spectacle vivant en leur apportant ouverture d'esprit, créativité, développement de soi et épanouissement artistique.

Autre point important que ce nouveau Projet d'Etablissement devra mettre en œuvre : offrir aux enfants concernés un lien possible entre ceux qui suivent les CHA du conservatoire de Palaiseau et ceux du conservatoire de la vallée de Chevreuse.

- ♦ Le lycée

La mise en place d'un aménagement d'horaire au lycée et prépa scientifique Blaise Pascal d'Orsay appuyée par la nomination d'un professeur de musique agrégé a donné la possibilité aux élèves de poursuivre un parcours leur permettant une activité artistique dans un cadre privilégié.

Par contre, l'organisation de cette nouvelle pratique artistique s'est souvent télescopée aux plannings très contraints du CRD de la vallée de Chevreuse.

Il faudra donc dans les années qui viennent veiller à se rapprocher du lycée très en amont dans le calendrier scolaire et régulièrement afin d'obtenir une valeur ajoutée à nos démarches communes.

Dans le même ordre d'idée, les compétences respectives des enseignants des deux établissements devront s'associer concrètement pour la préparation de l'épreuve de musique au baccalauréat en mettant en place des conférences, présentations communes d'œuvres et d'artistes.

- ♦ L'enseignement supérieur

Pour donner suite à la licence "Musique, interprétation et patrimoine" en partenariat avec l'université Paris-Saclay, le parcours d'enseignement supérieur du CRD de la vallée de Chevreuse va s'enrichir d'un master.

Cette formation universitaire s'ouvrira sur la recherche fondamentale mais également appliquée en lien avec la pratique musicale des étudiants.

La configuration du nouveau conservatoire permettra de pouvoir enfin proposer aux étudiants d'effectuer leurs travaux au sein même de l'établissement.

Le CRD de la vallée de Chevreuse pourra être alors en adéquation avec la particularité très marquée de son territoire tourné vers la recherche scientifique.

Sur le plan des pratiques orchestrales, il faudra engager une réflexion sur les complémentarités que pourraient s'apporter le CRD de la vallée de Chevreuse et l'université Paris-Saclay.

4.3.2. Les nouveaux publics

- ♦ La diversification des publics

Le conservatoire mène une double action de formation et de diffusion encore aujourd'hui très tournée vers un public déjà acquis puisque venant assez naturellement vers le conservatoire.

Un renforcement des actions de découverte des différentes pratiques artistiques sera mené afin d'accroître l'accueil de nouveaux publics et ainsi participer à une démocratisation culturelle du territoire.

Pour ce faire, il faudra aussi mettre en place une stratégie de communication élaborée.

- ♦ Les publics empêchés

Jusqu'à présent contraint par des locaux inadaptés, le nouveau conservatoire devra mener des actions ciblées envers les publics empêchés, notamment les personnes souffrant de handicaps ou de situations invalidantes.

Afin de développer et pérenniser cette démarche, il faudra envisager des formations pour les enseignants qui le souhaiteront.

- ♦ Les publics imprévus

Projet engagé récemment, une action hors les murs a été réalisée afin que les élèves du conservatoire aillent à la rencontre d'un public imprévu découvrant une prestation artistique dans un lieu inattendu.

L'expérience menée dans un centre commercial a donné envie aux élèves comme aux enseignants de renouveler cette action et d'en provoquer de nouvelles dans d'autres cadres publics ou privés, fermés ou ouverts, intimes ou dans de grands espaces.

4.4. Etre un centre de ressources pour le territoire

Afin de remplir ses missions premières, un conservatoire se doit d'être un centre de ressources artistiques pour son territoire d'implantation et sa zone de rayonnement.

Limité par ses contraintes de locaux insuffisants, exigus, disséminés et non adaptés aux pratiques artistiques, le CRD de la vallée de Chevreuse a été contraint de bien souvent limiter ce rôle à sa plus simple expression.

Grâce aux nouveaux locaux prévus pour 2017 et aux axes développés dans ce Projet d'Etablissement 2015-2020, le conservatoire va pouvoir remplir pleinement son rôle de pôle ressources locales, départementales et régionales dans les domaines les plus variés.

4.4.1. Les usagers

Le nouveau conservatoire va se positionner comme centre de ressources éducatives, pédagogiques et artistiques où les usagers pourront être accueillis de façon conviviale et adaptée aux besoins recherchés afin d'apporter une réponse pertinente et la plus exhaustive possible.

Des salles et des créneaux pour travailler personnellement et s'entraîner au conservatoire devront être mis à disposition.

Les accompagnants des élèves accueillis pourront également trouver leur place dans ce lieu culturel ouvert et accessible au plus grand nombre.

4.4.2. La vie locale

En se donnant pour mission d'être un centre de ressources pour la vie locale, le conservatoire pourra amplifier sa présence lors des manifestations ou projets locaux aussi bien culturels, éducatifs, sportifs, citoyens qu'évènementiels.

Cette proximité pourra s'établir sur la base d'une complémentarité d'actions ou de moyens concertés et non concurrentielle. Pour ce faire, le conservatoire devra accueillir et échanger avec les acteurs locaux.

Ces rapports de proximité devraient permettre au terme de ce Projet d'Etablissement 2015-2020 d'élargir l'offre et les possibilités de réalisations artistiques et ainsi de renforcer l'ancrage du conservatoire comme acteur culturel central du territoire.

4.4.3. La pratique amateur

Centre de ressources, le conservatoire devra l'être aussi vis-à-vis des praticiens amateurs qui ne sont pas ou plus inscrits dans une telle structure.

Une place importante, jusque-là trop confidentielle, pour accueillir les musiciens, danseurs et comédiens amateurs sera faite afin d'ouvrir de nouvelles perspectives artistiques et de répondre à une demande très régulièrement réitérée.

L'aide proposée pourra prendre divers aspects et se présenter sous la forme de conseils techniques, de formations adaptées et encadrées, d'accueil d'ensemble cherchant un lieu de répétitions ou de diffusion, d'accompagnement de projets artistiques (musique de chambre, ensemble à vent, bigband...) ou plus largement d'échanges entre praticiens des arts.

4.4.4. Les partenariats

Jusqu'à présent contraint à fonctionner le plus souvent hors les murs, le conservatoire devra s'ouvrir en accueillant en son sein tous ses partenaires historiques avec lesquels il est engagé depuis parfois plus de 15 ans. Cette dimension inédite d'accueil artistique va donner un nouvel élan et provoquer des réalisations transversales d'envergure et plus abouties qui pourront être aussi produites dans le conservatoire même.

Le CRD de la vallée de Chevreuse va pouvoir remplir son rôle de pôle ressources pour le Réseau des conservatoires de la CAPS et apporter ainsi une plus-value importante au fonctionnement pédagogique et artistique de chacun des établissements du territoire.

De par ses nouvelles possibilités, le conservatoire pourra s'engager dans de nouveaux partenariats afin de s'ouvrir et de renforcer ses actions et son impact pédagogique, artistique et culturel comme par exemple avec le CFMI, l'ARIAM Ile de France, les salles de diffusions, la maison des étudiants de l'université, les autres conservatoires classés... Ceci permettra parallèlement de renforcer l'ancrage du conservatoire sur son territoire et d'augmenter son rayonnement francilien.

4.4.5. Les résidences

Grâce au nouveau cadre de vie du conservatoire, l'établissement sera en capacité d'accueillir des artistes et pédagogues en résidences.

Au-delà de l'intérêt premier pour les élèves et les étudiants de la structure, le conservatoire pourra être identifié comme centre de ressources pour les pédagogues, artistes mais aussi chercheurs ou thésards du territoire "Paris-Saclay".

Ces résidences pourront être financièrement neutres, avec les restitutions qui seront possibles dans le nouveau conservatoire.

4.4.6. La lisibilité

Une des lignes de force de ce nouveau Projet d'Etablissement sera d'améliorer la lisibilité du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la vallée de Chevreuse.

Le nouveau bâtiment va favoriser la lisibilité en rassemblant toutes ses forces dans une dynamique concentrée. Pour autant, il ne pourra suffire à lui seul à améliorer la situation.

Pour être un centre de ressources clairement identifié, le conservatoire devra se doter aussi d'une communication pertinente, réactive et moderne qui devra intégrer une dimension départementale et régionale.

Fort d'une production d'élèves très importante, le conservatoire gagnera en lisibilité en ayant aussi une programmation pédagogique et artistique annuelle construite en amont de chaque nouvelle année scolaire afin d'être présentée fin septembre à tous les acteurs de la vie du conservatoire.

4.4.7. Les nouvelles technologies

Sans oublier les racines de son histoire qui ont construit ses forces d'aujourd'hui, le conservatoire a besoin de vivre avec son temps et de rattraper son retard dans ce domaine.

Au terme de ce nouveau Projet d'Etablissement 2015-2020, l'informatique musicale, l'enregistrement audio et vidéo à but éducatif et les nouveaux moyens numériques prendront petit à petit une place naturelle dans l'organisation pédagogique quotidienne des cours.

Le nouveau conservatoire avec ses activités centralisées et son Réseau de salles connectées sera le facteur déclenchant de cette démarche jusque-là souhaitée mais non pertinente au vu de l'organisation actuelle.

Cette démarche volontariste devra avoir également une influence importante sur les réalisations artistiques pluridisciplinaires et la pratique des arts de la scène des élèves du conservatoire. A terme, l'établissement pourra être identifié comme un centre de ressources modernes et attractif pour les acteurs locaux, départementaux et régionaux.

5. Conclusion

5.1. Potentiel de développement du Plateau de Saclay

La communauté d'agglomération du plateau de Saclay est un acteur stratégique de l'aménagement du territoire au travers de grands projets, à l'image du cluster Paris-Saclay, pôle scientifique et d'innovation d'envergure mondiale. S'étendant sur plus de 600 hectares de l'École Polytechnique au CEA, il traverse les villes de Palaiseau, Orsay, Gif-sur-Yvette, Bures-sur-Yvette, Saclay et Saint-Aubin.

Ce Campus réunira en son sein les établissements de l'Université Paris-Saclay et accueillera d'ici 2025 plus de 30.000 étudiants, 20.000 enseignants-chercheurs, 20.000 salariés et 15.000 habitants.

Il s'agira donc pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la vallée de Chevreuse d'être en capacité, grâce à son Projet d'Etablissement ambitieux, d'exercer ses missions et de rayonner dans ce pôle d'excellence scientifique et technique, de dimension internationale qui peut se comparer à la Silicon Valley ou à la région de Cambridge.

5.2. La fusion CAPS / CA2E

Par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, l'État a souhaité engager une démarche de rationalisation territoriale à l'échelle du Grand Paris. Dans ce cadre, les intercommunalités de la grande couronne doivent évoluer d'ici le 1^e janvier 2016 pour atteindre une taille minimale de 200.000 habitants afin d'assurer à la fois le développement du territoire tout en maintenant le nécessaire rapport de proximité avec les habitants.

Le nouveau périmètre comprendra, à compter du 1^e janvier 2016, la communauté d'agglomération du plateau de Saclay et la communauté d'agglomération d'Europ'Essonne, ainsi que deux communes.

Forte de près de 300.000 habitants, cette nouvelle communauté d'agglomération présentera des atouts sur un territoire au devenir exceptionnel.

5.3. Un conservatoire tourné vers l'avenir

Depuis sa création en 1966, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la vallée de Chevreuse n'a cessé d'évoluer en étant à l'écoute de ses utilisateurs afin d'assurer le meilleur service possible.

Sur les bases de ce nouveau Projet d'Etablissement 2015-2020 construit avec son équipe pédagogique très impliquée et investie, le CRD de la vallée de Chevreuse doit plus que jamais s'inscrire dans une perspective d'ouverture, d'exigence, d'efficience et de modernité dans ce nouvel enjeu territorial.

L'importance de l'implication des acteurs et partenaires du conservatoire est un atout pour que ce Projet d'Etablissement reste vivant et utile. Il est un repère permettant à chacun de trouver sa place et de la rendre ainsi plus forte et plus prégnante afin de lui permettre une pérennisation de ses actions et de son développement dans les années à venir.

Lors du conseil d'établissement annuel, le Projet d'Etablissement fera l'objet d'une évaluation de l'état de son engagement avec tous les acteurs partie prenante à la vie du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la vallée de Chevreuse.